

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 9 mai 2017, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve
Mathieu Bibeau
Brigitte Poulin
Michel Moreau
Carole Desharnais

Absent : Claude Lachance

Assistance : 9

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 9 MAI 2017.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de mars 2017.
4. Octroi du permis de rénovation pour le lot 4 108 634.
5. Module de jeux au terrain des loisirs.
6. Base de béton et accessoires pour le parcours actif aînés.
7. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).
8. Gaz de schiste.
9. Randonnée Lotbinière à vélo.
10. Changement au poste de pro-maire.
11. Divers :

1. Entreprendre ICI Lotbinière.
2. Service incendie.
3. Popote roulante.
4. Emploi d'été Canada.
5. Jardin collectif.
6. Fête de la pêche.
7. Stationnement
8. Dédommagement auto Sylvain.
9. Bibliothèque.
10. Terrain MTQ.
11. Travaux cour de l'école.
12. Comité festival rétro.

12. Période de questions.

13. Fermeture de la séance.

17-05-8279

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

17-05-8280

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2017.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 Avril 2017 tel que présenté.

Adoptée

17-05-8281

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE MARS 2017.

Les journaux des déboursés numéro 636 au montant de 30.93\$, le numéro 637 au montant de 39.65\$ le numéro 638 au montant de

1 163.38\$. le numéro 639 au montant de 33 140.27\$, le numéro 640 au montant de 1 206.12\$, le numéro 641 au montant de 641 et le journal des salaires au montant de 14 179.63\$ pour le mois de MARS 2017 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 14 917.74\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 mars 2017 soit et est déposé.

Adoptée

17-05-8282 OCTROI DU PERMIS DE RÉNOVATION AU LOT 4 108 634.

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance de janvier 2017, une dérogation mineure a été accordée au lot 4 108 634, quant à un changement de vocation pour une propriété située en cour avant, devenant ainsi un garage;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance de février 2017, des conditions ont été attachées à cette dérogation mineure dont l'obligation pour le propriétaire de transmettre les plans de rénovation de la propriété qui sera modifiée en garage au conseil municipal pour acceptation des matériaux et modifications proposées;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, Il RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal accepte les matériaux et modifications proposées pour la rénovation de la propriété qui sera modifiée en garage sur le lot 4 108 634 et permette la délivrance du permis de rénovation pour des travaux devant se terminer au plus le 31 août 2017. Adoptée

17-05-8283 MODULE DE JEUX AU TERRAIN DES LOISIRS.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a planifié l'achat d'un module de jeux pour les enfants de 0 à 5 ans lors du budget annuel, lequel fait partie des actions priorisées au plan de développement local 2017-2027;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 10 625\$ est disponible au pacte rural comme subvention afin de rendre le projet réalisable;

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal procède à l'achat d'un module de jeux pour les enfants de 0 à 5 ans et d'une balançoire ainsi que toutes les bordures auprès de la compagnie 1000 pattes pour un montant de 21 081,00\$ avant taxes et les surfaces amortissantes auprès de Laurier Vert pour un montant de 1140,00\$ avant taxes, QUE la municipalité autorise Madame Jolyane Houle, directrice générale, à présenter une demande d'aide financière pour un total de 10 625,00\$ au pacte rural. Le projet sera financé, si la municipalité obtient l'accord, à raison de 10 625,00\$ par le pacte rural et la balance par le budget d'immobilisations 2017.

Adoptée

17-05-8284

BASE DE BÉTON ET ACCESSOIRES POUR LE PARCOURS ACTIF AÎNÉS.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait octroyé un contrat pour l'achat d'une station d'entraînement Goélan et qu'une autre station sera ajoutée au parcours actif puisque nous bénéficions d'une gratuité à l'achat du module de jeux 0-5 ans précédemment autorisé ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Sylvain Rousseau a fourni les estimés suivants (pour chaque base) ;

Ciment	565,00\$
Creusage Jacques Faucher	100,00\$
Fer	50,00\$
Bois	40,00\$
Temps d'homme	300,00\$
Total	1055,00\$

Base de béton préfabriquée chez Aubert et Marois : 1450,00\$ et creusage par Transport Jacques Faucher 100,00\$ soit un total de 1550,00\$;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE la municipalité autorise les précédentes dépenses pour la fabrication de deux bases de béton qui serviront à accueillir les deux stations d'entraînement, DE mandater Monsieur Sylvain Rousseau comme responsable de la gestion des dépenses reliées ET QUE les sommes soient payables à même le budget d'immobilisations 2017 pour un estimé total de 2 110,00\$.

Adoptée

17-05-8285

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL).

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 13 259\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ QUE la municipalité de Dosquet informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

17-05-8286

POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE DOSQUET EN REGARD DE L'EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE ET DE L'EXPLORATION DE TELS GISEMENTS.

ATTENDU QUE la Municipalité est préoccupée par les impacts potentiels tant à l'égard de l'exploitation du gaz de schiste que de l'exploration de tels gisements, notamment sur les sources d'eau potable;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a appuyé le mémoire de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) par la résolution 242-09-2016, adoptée le 14 septembre 2016;

ATTENDU QU'à ce sujet plusieurs questionnements d'ordre environnemental, économique et sociosanitaire demeurent sans réponses précises et justifient le maintien d'un moratoire sur la question;

ATTENDU QUE l'acceptabilité sociale d'un tel enjeu doit être assurée et constitue une condition non négociable;

ATTENDU QUE l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire et de toutes pratiques agricoles doit jouir d'une protection maximale en regard de toute contamination potentielle;

ATTENDU QUE la Municipalités doit avoir la possibilité d'appliquer des marges de recul entre l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire et tout site de forage, ce qui implique tout sondage stratigraphique ou opération de complétion ou de fracturation d'un puits destiné à la recherche, l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel;

ATTENDU QUE pour la majorité des sites privés de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire l'aire d'alimentation demeure inconnue;

ATTENDU QUE pour la détermination des aires d'alimentation des sites privés de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire, un professionnel indépendant (hydrogéologue) doit être attitré à cette tâche, et ce, aux frais des compagnies gazières concernées;

Il est proposé par Monsieur Michel Moreau, appuyé par Madame Suzie Villeneuve et résolu à l'unanimité :

- QUE la Municipalité demande au gouvernement du Québec :
 - o de prévoir une protection accrue de toute aire d'alimentation d'un site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire en regard de toute contamination potentielle;
 - o d'offrir la possibilité aux municipalités d'appliquer des marges de recul minimales entre l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire et tout site de forage;

- d'exiger aux compagnies gazières concernées de faire établir par un tiers indépendant l'aire d'alimentation des sites privés de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire, le tiers satisfaisant aux exigences de chacune des parties;
- d'assurer l'acceptabilité sociale du milieu qui aura à recevoir de telles activités;
- de reconduire un moratoire tant pour l'exploitation du gaz de schiste que pour l'exploration de tels gisements, et ce, pour une durée minimale de 5 ans;

– Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à :

- M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec ;
- M. David Heurtel ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de la Sécurité publique;
- M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- M. Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

Résolution adoptée

- *Opération de complétion : en forage, la **complétion** d'un puits est l'ensemble des opérations qui permettent sa mise en service, que ce soit en production, en injection ou en observation. Le compléteur en est responsable et y travaille avec le foreur.*

*Sondage stratigraphique : La **stratigraphie** est une discipline des sciences de la Terre qui étudie la succession des différentes couches géologiques ou **strates**. Il s'agit d'une approche intégrée, en ce que des résultats apportés par la géochimie, la paléontologie, la pétrographie, l'astronomie... sont réunis et exploités à travers différentes méthodes : **biostratigraphie**, **chimiostratigraphie**, **lithostratigraphie**, **magnétostratigraphie**, **cyclostratigraphie***

17-05-8287

RANDONNÉE LOTBINIÈRE À VÉLO.

ATTENDU QUE l'édition 2016 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant près de 225 cyclistes et environ 80 bénévoles;

ATTENDU QU'une vingtaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et à la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2016;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2017;

ATTENFU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2017;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Dosquet;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Dosquet.

Adoptée

17-05-8288 CHANGEMENT AU POSTE DE PRO-MAIRE.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal nomme un pro-maire pour une durée d'un an, laquelle est venue à échéance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que Monsieur Michel Moreau agira à titre de pro-maire jusqu'aux élections de novembre et sera autorisé à remplacer M. Yvan Charest, maire, aux séances des maires de la MRC de Lotbinière.

Adoptée

17-05-8289 SERVICE INCENDIE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à la formation d'un opérateur d'auto-pompe au montant de 767,00\$ avant taxes auprès de la municipalité de Saint-Apollinaire et DE procéder à l'achat de 2 radios portatifs au montant de 535,00\$ avant taxes auprès du Pro du CB, le tout payable à même le budget courant du service incendie.

Adoptée

17-05-8290 JARDIN COLLECTIF.

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE mandater Rénovation Marvin pour un montant maximal de 2700,00\$ avant taxes, le tout payable à même le budget d'immobilisations, pour la construction du gazebo situé au jardin collectif.

Adoptée

17-05-8291 FÊTE DE LA PÊCHE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'engager Madame Véronique Fournel, maquilleuse, au montant de 180,00\$ avant taxes, pour l'activité de la fête de la pêche.

Adoptée

17-05-8292 STATIONNEMENT.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE mandater Peinture Lignes plus pour un montant approximatif de 535,00\$ avant taxes, le tout payable à même le budget

d'immobilisations, pour le marquage des stationnements du bureau municipal, de la salle multifonctionnelle et du chalet des loisirs.

Adoptée

17-05-8293

DÉDOMMAGEMENT AUTO SYLVAIN ROUSSEAU.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE dédommager Monsieur Sylvain Rousseau, pour l'utilisation de son véhicule durant la réparation du camion incendié, à raison de 50,00\$ par semaine pendant 14 semaines, le tout payable à même le budget courant du service incendie.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière : Brigitte, Jolyane et Yvan participeront à la journée de la ruralité le 9 juin prochain.
- 2) Service incendie : rés. 17-05-8289 et bilan du mois, 2 sorties, 2 pratiques.
- 3) Popote roulante : Un communiqué de presse sera envoyé au Peuple de Lotbinière pour promouvoir l'initiative de la municipalité.
- 4) Emploi d'été Canada : 3 emplois de moniteurs de terrain de jeux seront subventionnés.
- 5) Jardin collectif : rés 17-05-8290
- 6) Fête de la pêche : rés. 17-05-8291
- 7) Stationnement : rés. 17-05-8292
- 8) Dédommagement auto Sylvain : rés. 17-05-82939) Bibliothèque : La bibliothèque fête ses 35 ans. Une demande de subvention pour l'installation d'une boîte à livres a été déposée et une plaque commémorative pour les bénévoles est envisagée.
- 10) Terrain MTQ : Des démarches seront entreprises auprès du MTQ concernant des clauses limitatives qui sont inscrites au contrat d'achat.
- 11) Travaux cour d'école : Les bancs et le filet du jeu nécessitent des réparations. L'entretien de ces équipements doit être fait par la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Dans le dossier de l'atelier d'équarrissage : Les questionnaires préparés par la Direction de la santé publique ont été distribués aux citoyens ciblés selon l'emplacement de leur résidence (rayon autour de l'atelier).

17-05-8294

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 21h00.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale